

Les amis de la liberté : [suite]

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 37

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 13 septembre 1919. — Les Amis de la Liberté, suite (L. Mogeon). — Les blagues (X.). — Por lè fenne (Mare à Louis). — Au Mollendruz (C. B.). — Prenons le temps. — Feuilleton : Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

II

DANS toute révolution il se forme bientôt des courants opposés. L'application des principes suscite des discussions où les chefs sont vite dépassés par des soldats qui aspirent, sinon à l'omniscience, du moins à l'omnipotence. Les diplomates (!) offrent à l'occasion leurs bons services.

Une fois sur sol vaudois, le général Brune, qui venait de remplacer Ménard appelé en Corse, s'avisa que la résistance bernoise était plus sérieuse qu'il ne l'avait prévu. Il feignit alors vouloir entamer des préliminaires de paix, ce qui suspendait les hostilités et lui permettait de faire venir du renfort. Puis, après avoir prononcé à l'Assemblée provisoire un discours qui tendait à réveiller quelque peu l'esprit révolutionnaire que les députés de la campagne avaient à dose modérée, il encouragea la formation de la *Société populaire de Lausanne*, qui tint des séances orageuses au temple de St-Laurent. Nous verrons qu'entre elle et l'Assemblée provisoire il n'y eut guère de rapports cordiaux. A plus d'un siècle de distance, ces frottements, qui avaient dû être désagréables, ne nous apparaissent que comme des détails négligeables. Dans cent ans d'ici, et moins peut-être, il en sera de même du jugement porté sur des querelles intestines qui divisent actuellement les citoyens des plus authentiques républiques.

Donc, les purs formèrent une association qui tint sa première séance le seizième jour de l'an premier de la liberté vaudoise, soit le vendredi 9 février 1798, le jour même où l'Assemblée provisoire accepta la constitution helvétique préparée à Paris. Nous donnons un extrait du procès-verbal consigné dans le *Journal de la Société*, publié en volume in-8.

Le citoyen Joseph préside l'assemblée réunie au temple de St-Laurent. Les tribunes publiques sont comblées. Le premier discours prononcé est celui du citoyen Boissot l'aîné :

« Peuple souverain, je m'adresse à toi, je viens t'annoncer ta gloire future et tes immortelles destinées.

... Citoyens, prenez-y garde, si les despotes sont la perte des nations, l'anarchie en devient la ruine... ; évitez la servitude et la licence : l'une conduit à la mort morale et l'autre à tous les genres de crimes et d'excès. Mais aussi souvenez-vous qu'à vous seuls appartient la souveraineté et le droit de la déléguer !

C'est sans doute pour vous instruire de ces grands principes que des citoyens pleins d'amour pour la patrie vous ont invité à vous réunir dans ce lieu. Ici nous pourrions débattre les devoirs des gouvernants et des gouvernés, nous étudierons

les lois qui font le bonheur des Etats, nous fixerons les limites des pouvoirs et nous ferons voir la manière dont ils doivent être balancés... les esprits s'uniront, les cœurs se rapprocheront.

... Vaudois, vous devez jurer de vivre égaux et libres, mais vous devez aussi jurer de respecter les droits réciproques, la propriété, d'obéir à la loi et à ses agents régulièrement proposés.

... O Liberté tu triomphes ! ton autel est dans notre cœur, il sera dans celui de nos neveux et les siècles à venir l'adoreront. »

Après ces déclarations d'un lyrisme qui contraste avec le réalisme du XX^e siècle, voici venir un orateur dont le nom sera fortement mêlé à la Révolution vaudoise et aux premières expériences de la République helvétique, — Raymond, l'âme des ultras, l'inspirateur des statuts dont il donne lecture. Il explique la nécessité d'une organisation susceptible de combattre efficacement les menées contre-révolutionnaires, l'Assemblée provisoire étant composée essentiellement de modérés, de timides, qu'il faut suppléer et faire marcher.

« Les entraves apportées par les ennemis de notre heureuse révolution pour retarder sa marche, faisaient désirer aux amis de la liberté qu'ils puissent former une société d'instruction dans laquelle les citoyens viendraient puiser les lumières du patriotisme. Diverses circonstances en avaient empêché jusqu'à ce jour l'exécution. Libres aujourd'hui de se livrer à la poursuite de ce projet et se flattant que leurs intentions honnêtes et patriotiques ne seront pas désapprouvées des généraux français qui nous environnent, ils ont résolu de se former en société, sous la dénomination des *Amis de la liberté*.

On peut être membre du *Comité de réunion*, c'est-à-dire des premiers pétitionnaires, membre des autorités lausannoises, membre même de l'Assemblée provisoire et cumuler les prérogatives de la Société populaire ou des Amis de la liberté. Il faut simplement avoir donné des preuves de civisme et être connu pour être d'une conduite saine et droite.

Cependant, cet amour immense pour la liberté n'allait pas jusqu'à négliger le contrôle sur les personnes désireuses de s'instruire. Il fallait montrer patte blanche.

« Les fonctions d'inspecteur (il y en avait huit) seront d'être dépositaires des clés de la salle, d'en surveiller la sûreté, d'examiner les cartes de ceux qui se présenteront à l'assemblée et d'en refuser l'entrée à ceux qui n'en seront pas munis. Deux inspecteurs seront stationnés à chaque porte, et quatre dans les tribunes publiques, pour y maintenir l'ordre et tancer tous ceux qui voudraient le troubler. Chaque membre de la société est tenu de remplir à son tour les fonctions d'inspecteur, qui seront renouvelées tous les jours. »

L'une des attributions des inspecteurs consistait à s'assurer que personne, soit dans l'assemblée, soit dans les tribunes publiques, n'était porteur d'armes. Le comité de réunion était chargé du soin de distribuer les cartes d'entrée, munies

de son sceau, de la signature du président et du secrétaire de la société, ce qui consacrait la fusion de l'ancien avec le nouveau groupe. Quand on voulait aller sur les tribunes publiques, il fallait adresser une demande à l'inspecteur, qui la transmettait à l'assemblée ; celle-ci donnait ou refusait l'autorisation.

(A suivre). L. MOGEON.

Les armoiries des communes vaudoises. — Nous n'avons point du tout renoncé à la publication, que nous avons annoncée, des armoiries des communes vaudoises, avec notices explicatives. Nous attendons, pour commencer, d'avoir réuni encore quelques renseignements indispensables pour une publication qui n'est pas sans présenter certaines complications.

LES BLAGUES

DIRE des « blagues » est une distraction fort goûtée des écoliers, des étudiants, des soldats, et parfois des... hommes sérieux. Anodines ou féroces, elle n'ont qu'un but : provoquer le rire des auditeurs. Et souvent, aux heures pénibles du service militaire, elles font passer le temps. Car si le sel en est parfois un peu gros, il ne manque jamais !

Voici quelques « blagues » recueillies dans divers milieux. Quelque lecteur pourra faire une suite.

Blagues d'écoliers.

Paulet, un « brelurin » de première force, raconte, à dîner, que son maître de sciences leur a parlé des théories de Darwin.

« Est-ce vrai, demande-t-il, que l'homme descend du singe ? »

Le papa, étourdi :

— Toi, peut-être bien. Mais moi, pas !

Blagues de chambrée.

— Dis-voï, Emile, y va falloir te faire là même opération qu'au grand Badin.

— Latielle ?

— Y s'était fait reculer les oreilles.

— Pas possible, et pourquoi ?

— Le bon sens... pour ouvrir davantage la bouche et dire plus de mensonges.

Chez le médecin.

Le gros Gustave va consulter un docteur à Lausanne. Il se plaint de son estomac. Le docteur questionne :

— Mangez-vous souvent, pendant la journée ?

— Bien, voilà. On déjeune, on prend les dix heures. On dîne. On fait les trois heures avant le souper, et le « pussinon » avant d'aller au pieu...

— Cas très grave. Il faut une opération chirurgicale. Je vais téléphoner au Dr R. pour qu'il vous fasse ça tout chaud.

— Oué... oué... C'est tant pressant que ça ? Et qu'est-ce qu'il veut me faire ?

— Vous percer un second trou à l'autre bout, parce qu'un seul ne vous suffit pas pour évacuer tout ce boulot.

A la pinte.

Buveur dans les « niolles » :

A présent, je sais plus ce que ma vieille m'a